

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juillet 2016
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 12 juin 2016, adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Comme suite aux multiples lettres que je vous ai adressées à propos des violations incessantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, commises par le régime turc en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, je tiens à vous faire part des faits suivants :

Les autorités turques continuent de creuser des tranchées à l'intérieur du territoire syrien et de construire un mur qui va du village de Molla Khalil jusqu'à celui de Dama, dans la région d'Afrin (province d'Alep). En outre, elles ont coupé des oliviers et commencé à creuser des tranchées et à édifier un mur près du village de Moutlaq, dans la région d'Afrin (province d'Alep), en territoire syrien. Elles ont aussi construit, aux abords de Jisr el-Choughour (province d'Edleb), un mur qui part du village de Zibaqi et s'étend vers le nord en direction du barrage de Doueïsat, en territoire syrien.

Loin de s'en tenir là, le régime turc a encouragé la soi-disant Brigade Sultan Mourad, un des groupes terroristes armés qu'il soutient et finance en territoire syrien, à creuser, de la frontière turque jusqu'au village d'Akda dans la région d'Izaz (campagne d'Alep), un tunnel devant permettre d'introduire des armes et des munitions en contrebande et d'infiltrer des terroristes.

Le Gouvernement syrien lance de nouveau un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités et réagisse fermement et rapidement face aux actions du régime turc qui une fois de plus, ne manifeste que du mépris à l'égard de la Charte des Nations Unies, de la totalité des instruments et lois internationaux applicables et des résolutions du Conseil de sécurité pertinentes. Lorsqu'il tarde ou hésite à s'opposer aux pratiques destructrices du régime turc, le Conseil met en péril la paix et la sécurité non seulement de la région mais aussi du monde entier.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar Ja'afari

